

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 31 Mars 2023

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MME BOULINEAU

Etaient Absentes-excuses : Mmes THAUVIN ET LIDDLE

Le vendredi 31 mars 2023 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil dans la nouvelle salle de réunion de la mairie, aménagé par l'agent technique, qui est félicité pour le travail de réaménagement accompli.

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2023.

### **Délibérations :**

- 1/ Monsieur le Maire présente les chiffres du **compte de gestion**, en concordance avec ceux du compte administratif 2022, en précisant qu'en fonctionnement, il a été encaissé plus que prévu, en raison notamment du montant des droits de mutations dont l'estimation en début d'année est difficile.

Mr Chaboisson demande s'il y a eu plus ou moins d'encaissement d'impôts. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de répondre à cette question, la commune n'étant plus bénéficiaire de la taxe d'habitation.

En dépenses de fonctionnement une augmentation des frais de personnel est constatée, du fait de la titularisation d'un agent à temps complet et de la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP pour les 2 salariés. Il peut aussi être constaté une modération des charges à caractère général, ainsi que celles des autres charges de gestion courante, incluant les indemnités des élus ainsi que les cotisations aux structures intercommunales.

Mme Boulineau fait remarquer qu'aucun frais de mission n'apparaît pour les élus, permettant à Monsieur le Maire de rappeler la décision de début de mandat concernant l'indemnisation possible des frais de déplacement des élus (hors maire et adjoints) pour réunions hors commune.

Mr Perron demande si le remboursement des dépenses supplémentaires de chauffage du 5 rue du château a eu lieu et Monsieur le Maire lui indique l'article sur lequel a eu lieu cette dépense.

Mr Vignaud demande si un audit énergétique des logements locatifs est prévu et Monsieur le Maire indique que cela sera organisé lors des changements de locataires.

Monsieur le Maire fait ensuite un bilan sur les programmes d'investissement :

- o Cimetière, les travaux sont enfin commencés, en espérant que les chiffres du devis signé en 2019 restent inchangés, d'autant, comme l'indique

Mr Chaboisson que la commune n'a pas demandé de pénalités de retard sur ces travaux.

- Monsieur le Maire fait un point de situation sur la restauration du cadastre napoléonien, suite à une conversation avec un agent des archives départementales et propose de repartir sur un nouveau dossier en cours d'année prochaine.
- Les travaux de la salle d'exposition sont réalisés et il reste l'acquisition des plans d'accrochage et des vitrines.

Mme Boulineau et Mr Vignaud proposent de prévoir des expositions dès l'été 2023 en clarifiant les modalités de prêt de la salle. Mr Chaboisson précise que cela doit se faire sous responsabilité de l'occupant.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte de gestion de l'année 2022, duquel ressort un résultat cumulé de clôture au 31/12/2022 de + 170 567.99 € en fonctionnement et - 60 775.58 € en investissement.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité

## 2) Compte administratif 2022

Après la sortie de Monsieur le Maire, le Doyen de l'assemblée prend la présidence, et soumet au vote le compte administratif de l'année 2022 comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 208 501.54 € recettes : 249 276.57 €

Résultat de l'exercice : 40 775.03 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : + 170 567.99 €

et Investissement : dépenses : 123 195.89 € recettes : 112 090.10 €

Résultat de l'exercice : - 11 105.79 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : - 60 775.58 €,

chiffres en cohérence avec le compte de gestion du comptable public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2022.

### - 3/ Affectation des résultats.

Monsieur le Maire indique le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes sur les programmes d'investissement et tenant compte des modalités d'attribution des subventions, propose d'affecter 126 467.58 € pour équilibrer les dépenses engagées en 2022, ce qui est accepté à l'unanimité

### - 4/ Imposition 2023.

Monsieur le Maire présente un comparatif des taux appliqués dans les communes voisines et précise que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux

de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales, conformément à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il propose, *de maintenir* les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 : TH : 11.00 %  
TFB : 32.22 %TFPNB : 34.75 %.

- 5) Budget 2023

Monsieur le Maire présente le budget de l'année 2023, équilibré en recettes et en dépenses à 302 466.41 € en section de fonctionnement et à 243 291.58 € en section d'investissement.

Il précise qu'un emprunt 25000 € sera inscrit afin de pouvoir lancer certaines opérations avant le vote du prochain budget et présente les nouveaux projets :

- Matériel : acquisition de divers matériels dont un compresseur et des vitrines pour la salle d'exposition
- Eglise : remplacement du moteur d'une cloche
- Eclairage public : mise aux normes des armoires et luminaires + solde de l'enfouissement des réseaux dans le Bourg
- Voirie : reprofilage d'une entrée de village afin d'en sécuriser l'accès pour tous les habitants
- Aménagement paysager des abords de la halle
- Mairie : ravalement des façades datant des années 1960 en vue d'un visuel plus authentique pour les anniversaires de l'année 2024.

Mr Vignaud demande s'il n'y a pas d'autres besoins pour le bon fonctionnement de la halle cet été, ce à quoi Monsieur Perron indique un éventuel besoin de prises supplémentaires sous le hall. Monsieur le Maire précise par ailleurs que des parkings ombragés sont prévus dans l'aménagement paysager.

Mme Boulineau demande si un emplacement parking pour personne à mobilité réduite est prévu. Monsieur le Maire répond qu'il existe déjà et qu'il faut en vérifier sa matérialisation.

En ce qui concerne la voirie, Mr Vignaud demande des informations sur la réparation du pont endommagé en allant sur Humeau. Monsieur le Maire indique que les assurances nous ont indiqué récemment le montant du remboursement qui a été inscrit en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement.

Mr Perron demande quelles sont les modalités d'information d'Orange en cas de poteaux téléphoniques endommagés et Mr Salais étend la question aux poteaux électriques. Monsieur le Maire indique que la mairie le signale auprès des services dès qu'elle en est avertie.

Mr Chaboisson fait part du souci rencontré aux Délices avec l'arbre qui semble être sur le domaine occupé par la communauté de communes, tombé sur la ligne téléphonique. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est passée avec la communauté de communes pour la prise en charge de certains travaux urgents sur la voie verte par les communes (agent communal).

Monsieur le Maire soumet le budget, tel que présenté, au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

- 6/ Halle festive été 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les conditions exceptionnelles accordées en 2022 (gratuité) pour la mise à disposition de la halle auprès du gérant du site et propose en conséquence, afin maintenir une animation commerciale et festive dans le bourg, en toute transparence, d'établir en 2023 les principes suivants :

- Location du site au prix de 20 euros par jour effectif d'ouverture
- Remboursement des consommations d'eau et d'électricité à partir de sous-compteurs mis en place par la commune.

Mr Doucet demande à Mr Perron si cela lui semble correct, et Mr Perron lui répond qu'il est logique qu'un loyer soit appliqué cette année mais demande à en revoir le montant en fin de saison, suivant la clémence de la météo et la fréquentation du lieu.

Gaël Perron précise, que suite à un rendez-vous avec un agent de la communauté de communes, il envisage de changer de statut pour cette activité temporaire, afin de payer moins de charges.

Mr Dupuis suggère de se rapprocher des exploitants du lavoir de Preuilley pour connaître leur mode de fonctionnement.

Le conseil Municipal accepte à 8 voix pour et une abstention, le principe de revaloriser si besoin, le loyer, en fin de saison et autorise le Maire à signer la convention sur les propositions telles qu'exposées ci-dessus

**Informations :**

- Monsieur le Maire fait un point sur le projet du parc agrivoltaïque, suite à la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, qui préconise d'établir une large haie le long de la route de la Roche Posay Ce projet doit encore être étudié par les services de la protection environnementale et dépend de la disponibilité de raccordement sur le poste électrique de Preuilley.  
Mr Perrault demande des précisions sur la hauteur de poteaux, sous lesquels les moutons pourront pâturer. Monsieur le Maire précise qu'ils seront de 1m10 et que la présence des moutons se fera sous la bienveillance de leur éleveur.
- Monsieur le Maire informe les conseillers des travaux réalisés par la communauté de communes au cours des 6 semaines à venir, pour le renouvellement du réseau d'eau aux Délices/Porte-Chanteau et Les Prés de Maine, ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement collectif des habitations des Délices/Porte-Chanteau jusqu'à la route des Cochetières.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière conférence des maires au cours de laquelle il a été indiqué une forte hausse du coût du ramassage et du traitement des



ordures ménagères, en majeure partie due au changement de prestataire et de la mise en place de site pour les bio-déchets.

- Monsieur le Maire fait ensuite le point sur le déploiement de la fibre sur la commune, toujours pas en place dans le bourg et fait aussi part de la panne qui dure depuis plusieurs semaines.
- Monsieur le Maire rappelle le thème du concours photos de cette année 'Boussay d'antan' et Mr Dupuis précise que le règlement est en ligne sur le site. L'information, en plus du site sera diffusée par le biais de Maire et Citoyens
- Mr Dupuis et Mr Chaboisson font un compte-rendu de la réunion du SMAEP avec indications de contrôles sur la source de St Flovier
- Mr Dupuis indique ensuite que le SIEIL a signé un contrat de concession pour 30 ans et précise que sur le budget, sont inscrites des dépenses en vue de refaire certaines lignes du sud du département afin de réduire les coupures à 30 mns maximum.
- Mr Vignaud fait un point sur la réunion de travail des déchets ménagers au cours de laquelle il a été question de l'augmentation des dépenses, de la mise en place d'un groupe de travail autour des bio-déchets et des consignes de tri pour lesquelles il y a encore des progrès à faire. Il propose de transmettre les comptes-rendus pour information à chacun.
- Mr Salais fait un compte-rendu de la commission rivières, avec pêche électrique entre Chaumussay et Le Grand-Pressigny, continuité de l'arrachage de la Jussie, désherbage mécanique de l'Esves, restauration le long de la Prairie du Roy entre Loches et Beaulieu, évolution du projet du Lac de Chemillé et Natura 2000 sur la champagne tourangelle.
- Mr Vignaud évoque pour une meilleure sécurité de tous les usagers, la possibilité d'établir un planning de chasse. Monsieur le Maire indique qu'en effet cela se réalise dans certaines communes.
- Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45, et propose aux conseillers de se rendre dans le nouveau secrétariat de Mairie.

**Le Maire,**  
Marc de BECDELIEVRE

